



Justificatif de Pension alimentaire

Par **Anyssa**, le **02/12/2018** à **12:32**

Bonjour, je voudrais savoir si je dois donner un "reçu" au père de mon fils quand il me donne la pension alimentaire en mains propre? Car il le "menace" de ne plus la verser si je ne lui donne pas un papier le stipulant. Et celui-ci veut que je lui fournisse des "preuves" de ce que je fais avec la pension . En a t il le droit? Dois je le faire? Cordialement

Par **Visiteur**, le **02/12/2018** à **13:40**

Bonjour

Si la pension est versée en espèces, il est bien, pour vous comme pour lui, qu'un reçu soit établi.

Si une pension alimentaire pour enfant doit être affectée à son éducation, son habillement ou sa subsistance, ce n'est pas au père de le vérifier, mais au juge.

Par **Anyssa**, le **02/12/2018** à **13:46**

Bonjour, Pragma merci pour votre réponse. je vous remercie pour vos conseils. Cordialement